



Commune d'URBÈS
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'URBÈS
Séance du 13 mai 2024

Sous la Présidence de M. Stéphane KUNTZ, maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00.

Etaient présents : KUNTZ Stéphane, FUCHS Éric, LOHSS Claudia, SANTERRE-GUILLAUME Fabien, EECKHOUT Flavie, ZUSSY Amélie, VOGEL Cécilia, WITTERSHEIM Kévin.

Absents excusés ayant donné procuration : CHIERICATO Dylan qui donne procuration à Stéphane KUNTZ. WEBER Jean

-Jacques qui donne procuration à Éric FUCHS.

Absent : /

Démission : Chantal DAGON-DURLIAT.

Ordre du jour :

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux du 21 mars 2024 et 22 avril 2024
3. Pont de la rue de Storckensohn : études et travaux
4. Contrat de location de la pêche des cours d'eau du ban communal d'Urbès
5. Manifestations fêtes et cérémonies 2024

Divers - informations

DEL 2024-05-13/001. Désignation du secrétaire de séance

Madame Amélie ZUSSY, conseillère municipale, assistée de Madame Claudia LICHTLE, secrétaire de mairie, sont désignées en qualité de secrétaires de séance.

DEL 2024-05-13/002 Approbation des procès-verbaux du 21 mars 2024 et du 22 avril 2024

Les procès-verbaux des séances du 21 mars 2024 et du 22 avril 2024, dont copies conformes ont été adressées à tous les conseillers municipaux, n'appellent aucune observation et sont approuvés à l'unanimité.

DEL 2024-05-13/003 Pont de la rue de Storckensohn : études et travaux

Le dossier de subvention déposé au titre du Programme national Ponts « travaux » dispositif d'aide à la réparation des ouvrages communaux les plus dégradés a fait l'objet d'un premier examen d'instruction qui a relevé le besoin de réaliser au préalable une mission d'ingénierie pour la conception aboutie de la solution de remplacement du pont.

Une consultation d'ingénierie a été réalisée. M. le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de la Société TEKTO de Wettolsheim pour une mission complète de recueil des données, concertations techniques nécessaires, recherche et conception aboutie de la solution avec estimatif des coûts.

Un nouveau dossier de subvention devra être déposé au titre du Programme national Ponts « Travaux » à l'issue de la mission.

Le second dossier de subvention DETR déposé début janvier auprès des services de l'Etat devra le cas échéant être réexaminé en fonction de l'évolution du programme technique et financier.

Les travaux seront de ce fait retardés. Un nouveau calendrier devra être étudié sachant que les travaux ne pourront pas être réalisés en hiver.

Le conseil municipal après délibération et vote à l'unanimité :

- **Décide de retenir la Sté TEKTO de Wettolsheim pour la mission d'assistance à Maître d'Ouvrage pour la conception aboutie d'une solution optimum de confortement ou de remplacement de l'ouvrage actuel avec évaluation des travaux pour un montant de 7 800 € HT.**
- **Autorise M. le maire à signer l'offre de mission de la Sté TEKTO ainsi que les prestations annexes nécessaires telles que géomètre, géotechnicien, analyses et autres prestations techniques nécessaires au suivi de l'étude.**
- **Charge M. le maire de présenter le résultat de l'étude lors d'une prochaine séance en vue de réaliser les travaux préconisés.**
- **Autorise M. le maire à redéposer une demande de subvention au titre du Programme national Ponts « travaux » après validation du nouveau programme des travaux et le cas échéant à modifier la demande DETR.**
- **Charge M. le maire d'informer les riverains de l'évolution du dossier et du nouveau calendrier de réalisation des travaux.**

DEL 2024-05-13/004 Contrat de location de la pêche des cours d'eau du ban communal d'Urbès

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Vallée de la Thur (A.A.P.P.M.A de la Vallée de la Thur) a pour mission de gérer son domaine de pêche couvrant plus de 20 ruisseaux et 23 kilomètres de rivière, la Thur, de Felling à la limite aval communale de Cernay. Elle est affiliée à la Fédération Départementale des A.A.P.P.M.A du Haut-Rhin. Elle a pour but de protéger les milieux aquatiques, et de promouvoir le loisir pêche.

M. le maire informe le conseil que les cours d'eaux d'Urbès ont été confiés à l'A.A.P.P.M.A de la Thur par contrats de location à savoir le contrat de location de pêche dans le Mahrelruntz en date du 25/02/1977 et le contrat de location de pêche dans le Seebach en date du 23/07/1965 ;

Considérant que ces deux contrats nécessitent une révision complète des articles compte-tenu de leurs dates de souscription de 1965 et 1977 et que les évolutions à apporter modifient l'ensemble des clauses, il convient de souscrire un nouveau contrat unique pour l'ensemble des cours d'eau qui mettra fin aux précédents. L'ensemble des cours d'eau d'Urbès y compris le Bruckenbach est concerné, à l'exception du périmètre de protection du See d'Urbès et des étangs du Mahrel loués à l'association de pêche d'Husseren Wessering.

Il est proposé un contrat de location de 3 ans au 15/05/2024 renouvelable tacitement pour une nouvelle durée de 3 ans.

Le loyer annuel proposé est de 400 € avec possibilité de révision dans un délai de 3 mois précédant l'expiration de chaque période triennale. La variation ne pouvant toutefois excéder 20% du prix du loyer. Cette révision n'est toutefois pas automatique ni obligatoire.

La commune s'engage :

- à assurer au preneur la jouissance paisible du droit de pêche et à le garantir des vices ou défauts de nature à y faire obstacle ;
- à ne pas s'opposer aux aménagements réalisés par le locataire dès lors que ceux-ci ne constituent pas une transformation de la chose donnée à bail ;
- à garantir sa responsabilité à titre de propriétaire.

L'A.A.P.P.M.A s'oblige spécialement :

- à user paisiblement du droit de pêche en respectant la destination des linéaires donnés à bail ;
- à payer les loyers aux termes convenus ;
- à procéder aux opérations de repeuplement conformément aux orientations du Plan Départemental de Protection du Milieu Aquatique et de Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG) ;
- à tenir à la disposition du bailleur tout document ou registre relatif aux cartes de pêche délivrées au titre de l'année en cours ;
- à acquitter toutes taxes, cotisations, droits de timbre ou d'enregistrement en lien avec le présent bail.

Le conseil municipal après délibération et vote à l'unanimité,

- ✓ **Valide la rédaction d'un nouveau contrat de location de la pêche des cours d'eau du ban communal d'Urbès aux conditions exposées pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement pour une nouvelle durée de 3 ans pour un loyer annuel de 400 € qui mettra fin aux anciens contrats signés en 1965 et 1977.**
- ✓ **Autorise M. le maire à signer le contrat avec l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Vallée de la Thur.**

DEL 2024-05-13/005 Manifestations fêtes et cérémonies 2024

M. le maire remercie les conseillers et acteurs présents à l'occasion des dernières cérémonies : le **samedi 27 avril 2024 au mémorial du Tunnel d'Urbès lors de l'hommage aux déportés** ainsi que **le mercredi 8 mai à l'occasion de la Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945** : cérémonie organisée à Mitzach conjointement avec les communes d'Urbès, Storckensohn, Mollau, Mitzach et Husseren-Wesserling. Il remercie particulièrement la présence et les prestations de la musique municipale qui anime chaque année les cérémonies communales et intercommunales.

Dans un autre répertoire, il remercie également l'équipe de la « Commission Animation pour la jeunesse » à l'occasion de **l'organisation « des Olympiades d'Urbès » le mardi 30 avril 2024** avec la participation bénévole de Madame JUBIN et de son compagnon pour l'organisation des activités proposées aux jeunes du village. Il remercie également le soutien du restaurant Le Be A BA du camping pour l'organisation du traditionnel goûter, sans oublier les chocolats offerts par M. KARST.

L'édition de la **journée citoyenne du samedi 4 mai 2024** s'est bien passée et les nombreux ateliers ont pu être réalisés comme prévu.

Une rétrospective de chaque chantier sera publiée dans la prochaine édition d'Urbès Infos. Un grand remerciement à l'ensemble des bénévoles, agents communaux et aux conseillers municipaux présents ce jour-là.

Le montage du bûcher de la Saint Jean sera réalisé cette année par une équipe de bénévoles composée de charpentiers compagnons, d'habitants du village, membres du conseil municipal et de l'association OMSC d'Urbès.

Des journées de travail auront lieu le week-end de la Pentecôte samedi 18 mai, dimanche 19 mai et lundi 20 mai 2024. Les équipes seront constituées en fonction des aptitudes et des besoins : montage du bûcher, nettoyage des abords et repas.

Une réunion de préparation de la soirée de crémation du bûcher entre la commune et l'OMSC aura lieu le mardi 4 juin prochain. L'organisateur de la soirée 2024 sera l'association OMSC d'Urbès. Les frais d'organisation seront réglés par l'OMSC. Une participation de fonctionnement de la commune pourra être versée le cas échéant à l'OMSC en fonction du bilan de fin de festivités.

La poursuite de **l'atelier numérique** pour seniors est actuellement en cours.

Le petit groupe d'inscrit est ravi du contenu et du déroulement de l'atelier et a eu plaisir à se retrouver en 2024 pour la suite de la prise en main des tablettes numériques.

Le repas des aînés au Gustiberg aura lieu le samedi 6 juillet 2024 à partir de 11h30.

Le repas est payé par les participants.

Les cafés offerts par le Gustiberg.

L'apéritif et les boissons seront offerts par la commune à l'instar des années précédentes.

Cette année, une animation par la musique municipale agrémentera l'accueil des participants.

M. le maire propose au conseil municipal la prise en charge des repas et des boissons des musiciens.

L'invitation sera adressée aux 70 ans et +.

Cérémonie commémorative du Steingraben se déroulera le samedi 28 septembre 2024. (date annuelle = dernier samedi du mois de septembre)

La commémoration au Steingraben aura lieu le samedi 28/09/2024 à 16 h00.

Cette année (une année sur deux) c'est la commune d'Urbès qui organisera et offrira le verre de l'amitié à l'issue de la cérémonie.

Les deux gerbes déposées par la commune et le souvenir français seront commandées et réglées par la commune.

Une troisième gerbe sera commandée et réglée par la commune de Bussang.

Journée Citoyenne le samedi 19/10/2024 (pour tous les habitants)

L'édition automnale de la journée citoyenne aura lieu le samedi 19 octobre à partir de 7 h45 devant les ateliers municipaux.

Un repas de midi sera préparé par les bénévoles et offert aux participants.

Les invitations seront distribuées à tous les foyers en septembre.

Commémoration de l'Armistice du 11/11/1918 : le 11 novembre 2024 à Husseren-Wesserling

Dans le cadre de la mutualisation des cérémonies commémoratives entre les communes d'Urbès, Husseren-Wesserling, Mitzach, Storckensohn et Mollau, le 11 novembre 2024 sera commémoré à Husseren-Wesserling.

Sortie ou spectacle de fin d'année organisée pour les jeunes

Le conseil municipal propose de reconduire la sortie/animation ou spectacle et de régler les entrées des enfants et jeunes qui se seront inscrits ainsi qu'aux accompagnateurs présents.

Madame Claudia LOHSS adjointe au maire déléguée se chargera de lancer les invitations et sera à la tête de l'organisation.

Date identifiée (sous réserve des disponibilités) pour la sortie : le samedi 7 ou dimanche 8 décembre 2024.

Fête de Noël des Aînés le samedi 14/12/2024 à midi

Traditionnellement les aînés sont invités tous les ans à participer à la fête de Noël pour partager un repas le midi.

La date est fixée au samedi 14/12/2024 à midi à la salle des fêtes.

Le repas et les boissons sont payés par la commune.

Le service sera effectué par le conseil municipal et le personnel communal pouvant se libérer ce jour-là.

La préparation du repas n'a pas encore été définie.

Les conjoints âgés de – 70 ans seront également conviés et invités sans participation à l'instar des années précédentes.

Le conseil municipal, après exposé des points, valide l'ensemble des propositions telles que présentées et décide la prise en charges des préparatifs et des dépenses afférentes exposées.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATIONS

➤ **2024-05-13-DIV1 : Travaux et acquisitions**

Travaux dans les appartements mis en location :

- Appartement 14 Grand Rue : devis pour le remplacement des équipements de cuisine signé auprès de la Sté Cuisine Amalgame pour un montant de 6 230 € TTC. Devis pour le remplacement du revêtement de sols de la cuisine et des toilettes signé auprès de la Sté Heinrich Schmid pour un montant de 2 328,02 € TTC.
- Deux appartement 22 Grand Rue : devis pour le remplacement des revêtements de sols auprès de la Sté Heinrich Schmid pour un montant de 11 159,09 € TTC.

Travaux de voirie dans l'impasse Grand Rue desservant les immeubles numérotés 6, 6A, 6B, 6C et 6D : devis signé auprès de la Sté Royer pour un montant de 5 630,64 € TTC.

Nouveau cadran d'horloge de l'église : devis signé auprès de la Sté Bodet pour un montant de 3 704,40 € TTC.

Le conseil municipal prend acte des devis signés conformes aux prévisions budgétaires votées et autorise M. le maire à mandater les factures correspondantes.

Clôture de la séance à 22 h10.